Commune des Avirons

Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 novembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 NOV. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

L'an deux mil onze, le quatre novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

Procurations : Mme Sylvaine MEZINO a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 17 / CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE
- Remplacement de délégués communaux

Par délibération N°18, en date du 12 décembre 2008, le conseil municipal avait désigné, pour représenter au sein du conseil d'administration du lycée, les délégués suivants :

.../...

Titulaires

Jean-Daniel DENNEMONT
Liliane BARET

Suppléantes

Monique HEBERT
Isabelle CADAS

Vu le courrier, en date du 26 septembre 2011, de M. Jean-Daniel DENNEMONT rendant au Maire sa délégation ;

Vu l'arrêté N° 238/2011, du 27 septembre 2011, retirant la délégation à M. Jean-Daniel DENNEMONT ;

Considérant que la défiance marquée par M. Jean-Daniel DENNEMONT à l'égard de la majorité municipale est préjudiciable au bon fonctionnement de l'administration communale et aux conditions d'exercice des missions confiées à cet élu ;

Considérant que l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Le conseil municipal est invité à procéder au remplacement du délégué proposé par le Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

Titulaires

Sylvaine MEZINO
Monique HEBERT

Suppléante
Liliane BARET

Le vote a lieu à bulletin secret.

Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE – M. Jacki GRONDIN – M. Michel REMY – Mme Fernande BETON – M. Jean Daniel DENNEMONT se sont abstenus.

Ont obtenu :

- ✓ Sylvaine MEZINO, titulaire : 23 voix
- ✓ Monique HEBERT, titulaire : 23 voix
- ✓ Liliane BARET, suppléante : 23 voix

En conséquence, Mme Sylvaine MEZINO et Mme Monique HEBERT sont désignées en qualité de titulaires et Mme Liliane BARET en qualité de suppléante pour siéger au conseil d'administration du Lycée.

Ainsi, les délégués siégeant au sein du conseil d'administration du Lycée sont les suivants :

Titulaires
Sylvaine MEZINO
Monique HEBERT

Suppléantes

Liliane BARET
Isabelle CADAS

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

